

**CONTRAT
D'HOSPITALISATION
DE JOUR
SERVICE D'ADDICTOLOGIE**

LA PLACE DE L'HDJ DANS LE TRAITEMENT DES CONDUITES ADDICTIVES

C'est une structure alternative à l'hospitalisation complète. Elle assure une prise en charge hospitalière spécialisée des patients ayant des conduites addictives (avec ou sans produit), en favorisant le retour ou le maintien à domicile, l'insertion sociale, la vie familiale et la reprise d'activités.

Sa grande souplesse d'utilisation permet d'adapter les soins aux moments évolutifs de la pathologie addictive en offrant aux patients un plateau technique et les moyens humains d'un service hospitalier avec l'assurance d'une continuité de l'accueil et des soins pendant la journée cinq jours sur sept.

En évitant la répétition d'hospitalisation à temps plein, il préserve l'insertion sociale et familiale des patients et la dépendance à l'institution soignante.

En permettant la confrontation extérieure du patient au produit avec le maintien d'un cadre thérapeutique structuré, il rend l'objectif d'abstinence ou de gestion beaucoup moins pesant et autorise donc un meilleur abord des autres difficultés somatiques, psychopathologiques et sociales.

LES INDICATIONS

L'objectif à court terme est de vous offrir une transition sécurisée entre un séjour souvent très investi et un retour à domicile parfois anxiogène, surtout s'il existe un projet d'abstinence durable.

A moyen terme, il s'agit de vous proposer dans ce cadre des programmes thérapeutiques de renforcement de la motivation au changement, de prévention de la rechute, de gestion des re consommations ou de la reprise d'un comportement de dépendance.

Ce mode d'hospitalisation permet également un suivi médical addictologique avec une éventuelle réévaluation ou induction d'un traitement spécifique mis en place pendant l'hospitalisation ou une hospitalisation précédente.

Les contre-indications pour l'hôpital de jour sont : incapacité à respecter les règles de vie commune et l'état de vigilance altérée par des consommations massives avec risque de sevrage.

Par conséquent, l'accueil pour chaque journée ne pourra être effectif que si **le patient n'est pas sous l'emprise d'un produit** (contrôle systématique par un éthylomètre, réalisation de dosages urinaires).

Par ailleurs, l'introduction dans la structure de substances fera l'objet d'une exclusion disciplinaire. De plus, vous n'êtes pas autonome concernant la prise de vos traitements anxiolytiques en si besoin durant la journée d'HDJ. En cas de besoin, il vous est demandé de vous rapprocher des soignants d'HDJ.

Il en est de même pour les comportements d'agression verbale ou physique ou d'atteinte à la sécurité du groupe ou des soignants.

LA PRISE EN CHARGE GLOBALE ET INDIVIDUALISEE DU PATIENT

La **Clinique la Mitterie** développe un programme de prise en charge de l'hospitalisation de jour en addictologie, très varié et axé sur la multidisciplinarité, associant prise en charge de groupe et prise en charge individuelle pour une meilleure efficacité et de meilleurs résultats.

La prise en charge est pluridisciplinaire et globale et comprend :

- La prise en charge médicale,
- La prise en charge paramédicales (infirmière et aide-soignante)
- La prise en charge sur le plan psychologie (psychologues et psychothérapeutes)
- La prise en charge sur le plan Diététique,
- La prise en charge sur le plan du Sevrage Tabagique,
- La prise en charge par des rééducateurs (APA)
- La prise en charge " hôtelière ",

RESPECT DES GESTES BARRIERES EN LIEN AVEC LA PANDEMIE COVID-19



Afin de vous assurer un maximum de sécurité quant au risque de contamination par le virus du Sars-Cov-2, il vous est demandé de respecter les mesures barrières suivantes mises en place :

CIRCULATION

- Mise en place d'un secteur dédié à l'HDJ comportant : une salle pour l'accueil et les consultations et trois pour les ateliers ;
- Accès interdit au reste de la Clinique : accueil, étages, terrasses...
- Accès limité au parc
- Mise en place d'une circulation fléchée à respecter.

SAS D'ENTREE

Avant de pénétrer dans le bâtiment il vous sera demandé de **souffler dans l'éthylomètre** (nettoyage entre chaque patient), de faire prendre votre **température**, de **porter un masque** et de faire un **lavage des mains** à la solution hydro alcoolique.

Depuis l'instauration **du PASS sanitaire**, il est exigé pour bénéficier de soins programmés dans un établissement de soins de : soit avoir bénéficié d'un **schéma vaccinal complet** soit avoir réalisé un **test PCR ou antigénique de moins de 72h** soit un **certificat de rétablissement**.

**pass
sanitaire
obligatoire**

COVID-19

pour toute visite au sein de la Clinique la Mitterrie

UN TEST NÉGATIF
RT-PCR ou antigénique
de moins de 72h
à renouveler tous les 72h

OU

UN CERTIFICAT DE VACCINATION
à condition de disposer
d'un schéma vaccinal
complet

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT
test RT PCR positif datant
d'au moins 11 jours
et de moins de 6 mois

Afin de protéger nos patients, toute entrée sans ce PASS sera refusée
sauf cas particulier sur avis médical.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Il devra être porté durant toute votre présence en HDJ et ne pas être retiré ; le bon port du masque vous sera expliqué.

DISTANCIATION SOCIALE

- Vous devrez vous maintenir au minimum à un mètre les uns des autres ;
- Respect de l'emplacement du mobilier dans les salles (chaises et tables) et du marquage au sol, assurant une distanciation sociale de plus d'un mètre.

LAVAGE DES MAINS

Un lavage fréquent des mains à la solution hydro alcoolique vous sera demandé pendant votre temps de présence en HDJ (SAS d'entrée, en salle de thérapie, lors d'un passage aux toilettes, au moment des repas...).

TRANSPORT

Assurez-vous du respect des mesures barrières lors de votre déplacement pour venir jusqu'à la Clinique que ce soit en VSL, en voiture personnelle ou en transport en commun.

En cas de symptômes évocateurs de la maladie Covid-19

Si vous présentez un de ces symptômes : fièvre >38°, toux, maux de gorge, perte de l'odorat, perte du goût, gêne respiratoire, éruption cutanée, diarrhée, vomissements, malaise, vertiges, fatigue inhabituelle **ou** si vous avez été contact d'une personne atteinte de la maladie Covid-19 dans les 14 jours écoulés, il vous est demandé de **rester à votre domicile** et de vous rapprocher de votre médecin traitant.

REGLE DE CONFIDENTIALITE DANS LES GROUPES DE PAROLES, BRIEFING ET DEBRIEFING

Une des conditions indispensables pour un partage en toute confiance dans les groupes de parole est la confidentialité :

- Parler en « je » est nécessaire pour évoquer ses émotions, son vécu personnel
- Chacun est invité à s'exprimer et donc partager des choses qui lui sont personnelles.
- Les échanges restent la propriété du groupe et ne doivent pas quitter le groupe et chacun est invité à ne pas répéter à l'extérieur les échanges personnels.
- En aucun cas les noms de personnes ne doivent être cités hors du groupe

Cette règle sera rappelée par les soignants à chaque fois qu'une nouvelle personne arrive dans un groupe.

Tout manquement à cette règle de confidentialité pourra entraîner l'exclusion du groupe.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION

La structure d'hospitalisation de jour en addictologie est ouverte de 8h30 à 16h30, 5 jours par semaine. Vous pouvez avoir accès à ce programme de quelques semaines à plusieurs mois, à définir avec votre médecin référent. Une consultation est prévue chaque mois avec votre médecin référent.

L'accueil se faisant à partir de 8h30 par les infirmiers et le médecin, suivi par un briefing de 9h30 à 10h, et le début des activités psychothérapeutiques à partir de 10h30. Les activités psychothérapeutiques de groupe se terminant vers 15h et suivies d'un débriefing jusque 15h30. Des séances d'activités physiques sont mises en place soit de 9h à 9h30 soit de 16h à 16h30.

Durant la journée d'HDJ, en dehors de temps d'atelier, il vous est possible de prendre un rendez-vous en individuel avec votre médecin ou votre psychologue référent.

Votre présence est requise de 8h30 à 15h30 (voire 16h30). Nous vous remercions de respecter votre engagement dans ce programme.

En cas d'impossibilité à venir le jour où vous êtes attendu, il est indispensable de prévenir par téléphone au 03 20 22 72 00 ou par mail à l'adresse : sablier-hdj@outlook.com.

Deux absences injustifiées entraînent la suspension de la prise en charge et nécessitent une réévaluation médicale de l'indication.

Si vous souhaitez mettre un terme à la journée d'HDJ, il vous sera demandé de signer une décharge. Si vous quittez l'établissement sans signer cette décharge, nous serons contraints de faire une déclaration de fugue auprès des forces de l'ordre.

Par ailleurs, en cas de non-respect au contrat suscit , une **exclusion imm diate de l'HDJ** sera mise en place ; vous ne pourrez alors b n ficier de nouveaux soins en HDJ avant un d lai de 5 semaines.



Etiquette patient

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : F / M

DATE :

SIGNATURE :

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Lors de votre séjour en hospitalisation de jour

A SIGNER

ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE

Afin de vous accompagner dans votre démarche de soins, nous nous engageons :

- ✚ à être disponible,
- ✚ à vous faire confiance sur la sincérité de votre démarche,
- ✚ à respecter le secret médical et professionnel ,
- ✚ à vous fournir les informations médicales nécessaires,
- ✚ à vous soutenir et vous accompagner dans votre démarche de soins,
- ✚ à jouer la transparence dans les informations vous concernant en conformité avec la loi sur les droits des patients du 4 mars 2002,
- ✚ à vous soutenir médicalement et psychologiquement,
- ✚ à vous aider dans la communication avec votre famille.

VOS ENGAGEMENTS

Vous vous engagez à :

- ✚ à respecter le contrat individuel de soins que vous avez construit avec votre médecin référent,
- ✚ à respecter les règles de vie du service. A respecter les horaires de repas et les horaires d'hospitalisation : il vous sera demandé de vous présenter pour 8h30, et de bien vouloir prévenir lors d'un retard ou d'une absence, la veille ou avant 9h le jour même. **TOUTE ABSENCE INJUSTIFIÉE DÉCLENCHE UNE CONSULTATION MÉDICALE avant la reprise de l'HDJ,**
- ✚ à respecter les journées de présence qui vous ont été prescrites par votre médecin référent,
- ✚ à respecter vos objectifs d'abstinence. **Toute entrée en journée HDJ se justifiera par un éthylotest négatif,**
- ✚ à respecter les objectifs des autres patients,
- ✚ à participer à l'ensemble des activités qui vous sont proposées. **TOUT ABSENTÉISME AU COURS DE LA JOURNÉE DONNERA LIEU A UNE SUSPENSION DE VOTRE PROGRAMME HDJ,**
- ✚ à respecter les autres patients et membres du personnel (toute forme de violence physique, verbale ou menaces feront l'objet d'une interruption immédiate et définitive de l'hospitalisation),
- ✚ à respecter les consignes de sécurité : **NE PAS FUMER DANS L'ÉTABLISSEMENT, RESPECT DES MESURES BARRIERES**
- ✚ à respecter les locaux et l'environnement de la structure,
- ✚ à ne pas introduire, échanger, partager ou céder des substances illicites ou de l'alcool,
- ✚ à être actif dans votre démarche de soins : **VOUS DEVREZ PRENDRE UN RDV MÉDICAL TOUS LES MOIS AVEC VOTRE MÉDECIN RÉFÉRENT.** Et tout RDV avec votre psychologue devra se faire **EN DEHORS** des horaires d'ateliers de la journée.

LES LIMITES D'ENGAGEMENT

POURRAIT ENTRAINER UNE EXCLUSION IMMÉDIATE :

- + TOUTE INFRACTION AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ et AUX MESURES BARRIERES
- + TOUTE MENACE, FORME DE VIOLENCE ENVERS LES AUTRES PATIENTS OU LES MEMBRES DU PERSONNEL,
- + TOUT NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ,
- + TOUTE ABSORPTION OU INTRODUCTION DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ALCOOL ET/OU DE PRODUITS ILLICITES
- + TOUTE ATTITUDE POUVANT GÊNER DE MANIERE SENSIBLE LE SÉJOUR DES AUTRES PATIENTS,
- + TOUTE DÉGRADATION DU MATERIEL DE LA CLINIQUE OU NON RESTITUTION DU MATÉRIEL PRÊTÉ SERA FACTURÉE.
- + TOUT MANQUE DE RESPECT QUANT A VOS OBJECTIFS DE SOINS et VOS ENGAGEMENTS
- + Enfin, NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL VOUS SERA DEMANDÉ D'AVOIR CLOTURÉ VOTRE DOSSIER D'HOSPITALISATION COMPLÈTE SUR LE PLAN FINANCIER AFIN DE POUVOIR ACCÉDER AU PROGRAMME DE L'HOSPITALISATION DE JOUR.

Etiquette patient

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE : F / M

DATE :

SIGNATURE :